

 <p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>ELUS : 11</p> <p>EN FONCTION : 11</p> <p>PRESENTS : 7</p> <p>VOTANTS : 9 et 7</p>	<p><b>COMMUNE DE MIZOËN</b></p> <p><b>Procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2026</b></p>
	<p>L'an deux mille vingt-six, le 24 avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard MICHEL, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 17 avril 2026</p>
	<p><b>Étaient présents :</b> Bernard MICHEL (sauf pour les délibérations n°2026/26 et 2026/28), Florence DEUIL, Thierry JOUANNY, Michèle LANGARET, Bernard GARCIN, Emilien MENGUAL, Arnaud FIRMONT,</p> <p><b>Étaient excusés :</b> Stéphanie PINATEL (pouvoir à Bernard MICHEL), Eliane GIRAUD (pouvoir à Thierry JOUANNY), Jean-Michel GONON, Maylys VENERA</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Emilien MENGUAL</p>

Monsieur le Maire, Bernard MICHEL ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

Délibération n°	Objet
	Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 20 février et 20 mars 2026
2026/23	Compte-rendu des délégations consenties au Maire
2026/24	Approbation du Règlement Budgétaire et Financier
2026/25	Taxes directes locales : vote des taux d'imposition 2026
2026/26	Budget refuge : approbation du compte financier unique 2025
2026/27	Budget refuge : affectation des résultats de l'exercice 2025
2026/28	Budget principal : approbation du compte financier unique 2025
2026/29	Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2025
2026/30	Subvention aux associations et sportifs de haut niveau
2026/31	Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
2026/32	Proposition des membres de Commission Communal des Impôts Directes
2026/33	Navette Val Ferrand : convention financière pour l'organisation des services réguliers de transport de personnes
2026/34	Culture : convention de partenariat et de prêt d'œuvres dans le cadre d'expositions temporaires
	Questions diverses

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 20 février et 20 mars 2026

Madame Florence DEUIL rappelle la modification du dernier paragraphe de la page 10 du PV du conseil municipal du 20 février demandée par Madame Francine PHILIPPE comme suit : « Aussi, avant de solliciter l'avis du conseil d'école, et bien que la réglementation de l'utilisation du domaine public relève de son pouvoir de police, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour autoriser par arrêté la présence d'enfants et d'adultes dans la cour d'école en dehors du temps scolaire pour les services organisés par le SIEPAF **et pour la**

**pratique d'activités de loisirs sous la responsabilité des parents** dans les horaires définis ci-dessus. Le conseil municipal est en accord avec cette proposition. »

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2026 :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

### Délibération n°2026/23 compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions prises en vertu des délégations consenties par délibérations du 8 juillet 2020 et du 20 mars 2026 :

*Renouvellement des adhésions pour 2026 :*

- Association des Maires Ruraux de l'Isère départementale + nationale : 116€
- Association des Maires de l'Isère départementale + nationale : 264,51€

*Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :*

- VENERA Philippe : du 13 avril au 16 octobre 2026 à temps complet,

*Décision du 24 février 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise NUMAN AVENTURES pour l'organisation d'une balade philo contée dans le cadre de la programmation culturelle 2026. Montant du devis : 2 370€ TTC.

*Décision du 26 février 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise CDHR pour le remplacement du groupe froid de la chambre froide du local des Ors. Montant du devis : 6 240€ TTC.

*Décision du 5 mars 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise BUCHER MUNICIPAL pour la fourniture d'un racleur caoutchouc et des oreilles pour la lame de déneigement de l'Unimog. Montant du devis : 1 305,86€ TTC.

*Décision du 12 mars 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise CF CRYOGENIE pour le nettoyage des VMC de l'école, la mairie et la laverie. Montant du devis : 2 328,35€ TTC.

*Décision du 13 mars 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise VINCENT JARDINS pour le fleurissement communal 2026. Montant du devis : 3 185,68€ TTC.

*Décision du 13 mars 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise IKEA pour la fourniture du mobilier de bureau du service technique à La Combe. Montant du devis : 1 985,94€ TTC.

*Décision du 30 mars 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise CMA pour la réalisation d'un avant-projet d'aménagement de l'accès PMR de l'église et de la salle polyvalente. Montant du devis : 3 000€ TTC.

*Décision du 30 mars 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise CMA pour la réalisation d'un avant-projet d'aménagement de la place de l'Alice. Montant du devis : 2 100€ TTC.

*Décision du 30 mars 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise CMA pour la réalisation d'un avant-projet d'aménagement des chemins du Pied des Aymes et de Singuigneret aux Aymes. Montant du devis : 3 900€ TTC.

*Décision du 30 mars 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise GRAVIER TP pour la réalisation des travaux de dévoiement de la route de la Fournela. Montant du devis : 7 300,80€ TTC.

*Décision du 30 mars 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise GRAVIER TP pour la réalisation des travaux de couverture du mur mitoyen de la place de l'Alice. Montant du devis : 4 554€ TTC.

*Décision du 3 avril 2026 :* acceptation du devis de l'entreprise MB BALAYAGE pour le balayage mécanique des rues. Montant du devis : 2 208€ TTC.

Monsieur le Maire informe les élus que le balayage des rues sera réalisé la veille de l'intervention de l'entreprise PROXIMARK pour le marquage au sol. Ces travaux sont prévus la semaine du 4 au 7 mai : les habitants sont invités à ne pas stationner le long de la RD25 en agglomération et sur le parking de la route d'Emparis entre le 4 et le 7 mai, selon l'avancement du chantier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a par ailleurs commandé à l'entreprise Arnaud Firmont Elagage des travaux de taille et d'abattage d'arbres. Il indique que la fonction d'élu de Monsieur Arnaud FIRMONT a nécessité la mise en concurrence de ces prestations. Trois devis ont été demandés, deux réponses ont été données :

ARNAUD FIRMONT ELAGAGE : 1 050€ TTC  
VEYRAT TRAVAUX FORESTIERS : 3 474€ TTC

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

### Délibération n°2026/24 approbation du règlement budgétaire et financier

Monsieur le Maire présente le règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune qui formalise et précise le cadre et les principales règles comptables et financières applicables à la commune. Il permet aux élus de s'imprégner du vocabulaire et de mieux appréhender les grandes étapes budgétaires.

Monsieur le Maire propose qu'une réunion de travail sur le budget soit organisée pour présenter notamment aux nouveaux élus le budget 2026 et les grandes règles budgétaires décrites dans le RBF.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du règlement budgétaire et financier :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

### Délibération n°2026/25 taxes directes locales : vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire propose, pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2026 et de reconduire les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	72,18 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53,40 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises :	37,79 %,
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) :	18,38 %

Il propose toutefois de profiter de ce début de mandat pour travailler cette thématique avec l'aide de la direction des finances publiques non pas pour augmenter la fiscalité mais pour balayer toutes les possibilités fiscales, il existe un catalogue assez fourni de délibérations possibles en termes de fiscalité.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le vote des taux d'imposition 2025 tels que présentés ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

### Délibération n°2026/26 budget refuge approbation du compte financier unique 2025

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil.

Madame Florence DEUIL, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente l'exécution comptable 2025 du budget refuge.

Elle précise qu'en fonctionnement, un réassort des draps et matelas a été initié pour les deux refuges et que le refuge des Mouterres a bénéficié de travaux de rénovation d'une chambre, la commune a acheté les fournitures et Raphaël a réalisé les travaux.

En investissement, deux tables extérieures ont été achetées pour les Clots et un lave-vaisselle pour les Mouterres.

MAIRIE DE MIZOEN - REFUGE MIZOEN CA 2025 Simulation par défaut

OL\_SIMU

17/02/2026	<b>Compte Financier Unique 2025 - présentation au CM</b>	1 / 1
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Prim.	Déc. Mod.	Bud. Cum.	Réa.
FONCTIONNEMENT					2 223,96
DEPENSES		4 467,60	4 000,00	8 467,60	5 606,24
Ch. 011	Charges à caractère général	2 045,20	4 000,00	6 045,20	3 769,12
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	579,80		579,80	
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 837,60		1 837,60	1 837,12
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00	
RECETTES		4 467,60	4 000,00	8 467,60	7 830,20
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	1 862,60		1 862,60	
Ch. 74	Subventions d'exploitation		4 000,00	4 000,00	4 000,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	2 605,00		2 605,00	3 830,20
INVESTISSEMENT					-1 872,88
DEPENSES		3 773,24		3 773,24	3 710,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	3 773,24		3 773,24	3 710,00
RECETTES		3 773,24		3 773,24	1 837,12
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	1 355,84		1 355,84	
Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	579,80		579,80	
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 837,60		1 837,60	1 837,12

Madame Florence DEUIL, 1<sup>ère</sup> adjointe, soumet au vote de l'assemblée l'approbation du compte financier unique 2025 du budget refuge tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

### Délibération n°2026/27 budget refuge : affectation du résultat de l'exercice 2025

Suite à l'approbation du CFU 2025, Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2025 :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2024	1 355,84 €
Dépenses 2025	3 710,00 €
Recettes 2025	1 837,12 €
Résultat de l'exercice 2025	- 1 872,88 €
Résultat cumulé au 31.12.2025	- 517,04 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2024	1 862,60 €
Part affectée à l'investissement en 2025	0 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	1 862,60 €
Dépenses 2025	5 606,24 €
Recettes 2025	7 830,20 €
Résultat de l'exercice 2025	2 223,96 €
Résultat cumulé au 31.12.2025	4 086,56 €

et propose de les affecter comme suit au budget 2026 :

- 517,04€ au compte 1068 en recette d'investissement,
- 3 569,52€ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté,
- 517,04€ au compte 001 Déficit d'investissement reporté.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'affectation des résultats 2025 du budget refuge telle que proposée ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2026/28 budget principal : approbation du compte financier unique 2025

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil.

Madame Florence DEUIL, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente l'exécution comptable 2025 du budget principal :

MAIRIE DE MIZOEN - COMMUNE (M57) CA 2025 Simulation par défaut						OL_SIMU
17/02/2026	Compte Financier Unique 2025 - présentation au CM					1 / 1
Code	Libellé	Bud. Prim.	RAR votés N-1	Déc. Mod.	Bud. Cum.	Réa.
FONCTIONNEMENT		66 000,00		-63 570,00	2 430,00	209 245,00
DEPENSES		927 996,82		87 880,00	1 015 876,82	754 924,06
ch. 011	Charges à caractère général	298 824,33		7 725,00	306 549,33	247 446,65
ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	351 000,00		3 807,00	354 807,00	305 504,02
ch. 014	Atténuations de produits	107 810,00		1 478,00	109 288,00	109 128,10
ch. 023	Virement à la section d'investissement	79 590,85		63 570,00	143 160,85	
ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700,00		1 000,00	4 700,00	3 717,60
ch. 65	Autres charges de gestion courante	82 371,64		10 300,00	92 671,64	85 127,93
ch. 66	Charges financières	4 000,00			4 000,00	3 891,76
ch. 68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	700,00			700,00	108,00
RECETTES		993 996,82		24 310,00	1 018 306,82	964 169,06
ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	66 000,00			66 000,00	
ch. 013	Atténuations de charges	151,00		10 075,00	10 226,00	10 250,09
ch. 70	ventes de produits fabriqués, de prestations de services, ma	107 294,61			107 294,61	104 431,94
ch. 73	Impôts et taxes	54 433,00			54 433,00	54 438,49
ch. 731	Impositions directes	398 307,00			398 307,00	412 729,00
ch. 74	Dotations et participations	284 307,21		5 817,00	290 124,21	291 396,19
ch. 75	Autres produits de gestion courante	83 300,00		8 418,00	91 718,00	90 918,76
ch. 76	Produits financiers	4,00			4,00	4,59
ch. 78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	200,00			200,00	

MAIRIE DE MIZOEN - COMMUNE (M57) CA 2025 Simulation par défaut						OL_SIMU
17/02/2026	Compte Financier Unique 2025 - présentation au CM					1 / 1
Code	Libellé	Bud. Prim.	RAR votés N-1	Déc. Mod.	Bud. Cum.	Réa.
INVESTISSEMENT		74 734,64	-74 734,64			-193 816,47
DEPENSES		280 484,10	324 960,30	238 363,50	843 807,90	693 734,39
ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	49 500,00			49 500,00	49 055,46
ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	6 000,00	26 929,76	-1 000,00	31 929,76	30 160,00
ch. 21	Immobilisations corporelles	112 594,35	17 791,69	-3 140,07	127 245,97	85 880,52
ch. 23	Immobilisations en cours	112 389,75	280 238,85	242 503,57	635 132,17	528 638,41
RECETTES		355 218,74	250 225,66	238 363,50	843 807,90	499 917,92
ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 581,04			29 581,04	
ch. 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	79 590,85		63 570,00	143 160,85	
ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	70 000,00			70 000,00	
ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700,00		1 000,00	4 700,00	3 717,60
ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	148 569,85		2 000,00	150 569,85	149 740,81
ch. 13	Subventions d'investissement	23 777,00	250 225,66	21 793,50	295 796,16	196 459,51
ch. 16	Emprunts et dettes assimilées			150 000,00	150 000,00	150 000,00

Madame Florence DEUIL, 1<sup>ère</sup> adjointe, soumet au vote de l'assemblée l'approbation du compte financier unique 2025 du budget principal tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de voix pour : 7

Délibération n°2026/29 budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2025

Suite à l'approbation du CFU 2025, Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2025 :

Résultat à la clôture de 2024	29 581,04 €
Dépenses 2025	693 734,39 €
Recettes 2025	499 917,92 €
Résultat de l'exercice 2025	- 193 816,47 €
Résultat cumulé au 31.12.2025	- 164 235,43 €
<i>Pour mémoire Restes à réaliser 2025</i>	<i>42 034,94 €</i>
<i>Besoin de financement</i>	<i>122 200,49 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2024	189 813,95 €
Part affectée à l'investissement en 2025	123 813,95 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	66 000,0 €
Dépenses 2025	754 924,06 €
Recettes 2025	964 169,06 €
Résultat de l'exercice 2025	209 245,00 €
Résultat cumulé au 31.12.2025	275 245,00 €
<i>Résultat dissolution SIETGO</i>	<i>0,15 €</i>

et propose de les affecter comme suit au budget 2026 :

- 122 200,49€ au compte 1068 en recette d'investissement,
- 153 044,66€ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté,
- 164 253,43€ au compte 001 Déficit d'investissement reporté.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'affectation des résultats 2025 du budget principal telle que proposée ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

### Délibération n°2026/30 subvention aux associations et sportifs de haut niveau

Monsieur le Maire indique que les subventions aux associations sont par principe attribuées en fin d'année, sauf pour les associations festival des randonnées musicales et maison des marmottons qui ont besoin d'encaisser les subventions en début d'année pour couvrir leur fonctionnement courant de l'année en cours.

De plus, deux jeunes de la commune se distinguent au niveau national en snowboard : Margot ULIANA et Elouan FAIVRE. Cette discipline étant très onéreuse pour les familles, presque 20 000€ par an, le conseil municipal avait décidé en 2025 de les aider en leur apportant une subvention respective de 2000€.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Proposition de subvention
La maison des Marmottons (3 enfants accueillis)	1 500€
Festival des randonnées musicales du Ferrand	500€

Sportif	Proposition de subvention
ULIANA Margot	2 000€
FAIVRE Elouan	2 000€

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'attribution de subventions telles que présentées ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

## Délibération n°2026/31 désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire explique qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de renouveler la CAO, présidée par le Maire et composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants issus du conseil municipal. Il appelle les candidats à se faire connaître.

Florence DEUIL, Michèle LANGARET et Thierry JOUANNY se proposent comme titulaires.

Bernard GARCIN, Arnaud FIRMONT et Jean-Michel GONON se proposent comme suppléants.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la désignation des membres de la CAO comme indiqué ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

## Délibération n°2026/32 proposition des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire explique qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de renouveler la CCID, présidée par le Maire et composée de six membres titulaires et six membres suppléants devant respecter les critères suivants :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le conseil municipal doit désigner 24 personnes parmi lesquelles 12 personnes seront tirées au sort par la Direction des finances publiques. Monsieur le Maire propose les personnes suivantes désignées par tirage au sort :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
<b>Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.</b>						
1	MME	ARTRU	Esmérakda	13/11/1956	1 chemin Vieux 38142 MIZOEN	THRS / TF
2	M.	GARCIN	Jean-Marc	09/10/1965	1 impasse Lannemartin 38142 MIZOEN	TF
3	MME	VERGNOL	Yveline	15/12/1956	6 rue de Singuineret 38142 MIZOEN	TF / CFE
4	MME	PHILIPPE	Francine	22/03/1974	5 chemin de l'école 38142 MIZOEN	TF
5	MME	JOUANNY	Nicole	08/06/1946	5 route du Ferrand 38142 MIZOEN	TF
6	MME	PALTASSO	Françoise	05/12/1964	7 chemin Vieux 38142 MIZOEN	TF
7	MME	SCALZO	Emmanuelle	10/08/1993	4 rue Lannemartin 38142 MIZOEN	TF
8	M.	BOHARD	Philippe	04/02/1963	4 chemin de l'école 38142 MIZOEN	TF
9	MME	THOMASSON	Stéphanie	10/01/1975	3 rue de Changourin 38142 MIZOEN	CFE
10	MME	FEGE	Marie-Joséphe	05/11/1954	1 rue du Dauphin 38142 MIZOEN	THRS / TF
11	MME	CLOCHARD	Tiphaine	27/06/1983	192 route d'Emparis	TF
12	M.	GONON	Jean-Michel	03/09/1974	18 route du Ferrand 38142 MIZOEN	TF
13	MME	COUFFIN	Marie-Christine	15/05/1953	16 route du Ferrand 38142 MIZOEN	TF
14	MME	DE SAINTE-MARIE	Amélie	16/02/1981	3 impasse de la Combette 38142 MIZOEN	TF
15	MME	MOLLOH	Noëlle	01/08/1994	3 chemin du Pied des Aymes 38142 MIZOEN	TF
16	M.	BEAUME	Hugues	28/08/1978	230 route d'Emparis 38142 MIZOEN	CFE
17	M.	TROUILLOUX	Philippe	20/03/1962	350 route d'Emparis 38142 MIZOEN	TF / CFE
18	MME	CLAVIER	Maryne	22/12/1988	2 chemin de l'école 38142 MIZOEN	TF
19	M.	GARCIN	Bernard	01/08/1959	1 Grand Rue 38142 MIZOEN	
20	MME	HEBERT-PERCEVAL	Céline	05/08/1977	4 chemin qui monte 38142 MIZOEN	TF
21	MME	MIALON	Emmy	08/04/1998	5 impasse du Choron 38142 MIZOEN	TF
22	MME	CHABERT	Claudine	24/07/1948	15 route d'emparis 38142 MIZOEN	TF
23	M.	VINATY	Olivier	02/04/1969	227 route d'Emparis 38142 MIZOEN	TF / CFE
24	MME	VINCENT	Denise	12/12/1949	1 le Petit Bois 268 route du Mollard 38560 JARRIE	THRS / TF
25						

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la proposition de désignation des membres de la CCID tel que listée ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

### Délibération n°2026/33 navette Val Ferrand : convention financière pour l'organisation des services réguliers de transports de personnes

Monsieur le Maire rappelle que la CCO a délégué la compétence mobilité à la Région, à la suite de la loi NoTRE de 2015. Dans le cadre de la convention de coopération établit entre ces deux entités, la navette Val Ferrand a été mise en service à l'été 2024, à l'instar de la navette Oisans entre Vaujany et Venosc ou d'autres navettes de desserte locale (Auris Bourg d'Oisans notamment).

Le coût de la navette Val Ferrand est estimé à 35 000€ et sa prise en charge financière est prévu comme suit :

- 50 % de la Région, soit 17 500€
- 25% de la CCO, soit 8 750€
- 25% réparti entre les 4 communes desservies, soit 2 187,50€ par commune.

Fort de son succès confirmé en 2025, la CCO propose de renouveler la navette cet été dans les mêmes conditions financières. Une convention doit être établit entre la CCO et les communes concernées pour justifier la participation des communes versée à la CCO.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la participation financière de la commune à la navette Val Ferrand dans les conditions présentées ci-dessus reprises dans la convention financière :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

### Délibération n°2026/34 culture : conventions de partenariat et de prêt d'œuvres dans le cadre d'expositions temporaires

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la programmation culturelle communale, il est parfois nécessaire d'emprunter des supports ou des œuvres à d'autres collectivités. La signature d'une convention de prêt qui régit les conditions de ces emprunts/prêts est parfois nécessaire. La présente délibération intervient pour autoriser le Maire à signer ces conventions.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'autorisation de signer les conventions de prêts d'œuvres culturelles avec d'autres collectivités :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

### Questions diverses

**Elections sénatoriales** : un conseil municipal sera convoqué le 5 juin pour désigner le conseiller appelé à participer aux élections sénatoriales fixées le 27 septembre 2026.

**Emplois jeunes été** : la commune renouvelle les emplois jeunes pour l'été 2026, si tu as 16 ans révolu, candidate !

Les **déchets verts** peuvent être librement entreposés à la Tricombe dans l'espace prévu à cet effet. Si le volume est conséquent, voir avec le service technique pour le déposer directement à la carrière.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h45

\* ~ \* ~ \* ~ \*

**Le Maire**  
**Bernard MICHEL**

**Le secrétaire de séance**  
**Emilien MENGUAL**

**« Procès-verbal diffusé avant approbation, susceptible d'être modifié »**